

Info Château-Chalon



Une dizaine de volontaires ont participé au marquage de l'affouage

Photo : Christian Vuillaume

ÉDITO : Ce nouveau numéro de notre bulletin fait surtout le point sur l'actualité du village, tout en insistant sur le tri des déchets car nous venons d'être rappelés à l'ordre par le SICTOM qui a contrôlé à nouveau plusieurs bacs

ne respectant pas les règles du tri. De plus vous trouverez en dernière page un encadré qui rappelle à toutes les familles qui disposent d'une ou plusieurs sépultures en notre cimetière qu'elles doivent se manifester auprès de la mairie pour confirmer leurs concessions.
Ch. V.

Au sommaire :

- L'AFFOUAGE
- LE TRI MAL RESPECTÉ
- **PETIT RAPPEL**
- LE REPAS DE LA COMMUNE
- LE ROCHER DES DAMES EN 2014
- POUR UNE LETTRE AU PÈRE NOËL
- **EXTRAIT DU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE (réservation des concessions)**

Bulletin municipal n°59 novembre 2013

Directeur de la publication : Christian Vuillaume, maire

Mise en page : Patrick Nicod, conseiller municipal

IPNS (imprimé par nos soins)

téléchargeable sur www.chateau-chalon.fr

Bulletin municipal n°59 publié en novembre 2013



L'AFFOUAGE

Cette année encore 14 ménages ont sollicité une part de l'affouage offerte aux foyers de notre commune. L'opération de partage s'est avérée bien délicate essentiellement en raison de la configuration des parcelles concernées. De plus cet affouage 2014 comporte la bagatelle d'une bonne centaine de couronnes réparties çà et là dans notre forêt. Samedi matin une dizaine d'affouagistes se sont réunis, d'abord en mairie où Jean-Jacques Mutiaux a présenté le travail préparatoire, avant de se rendre sur le terrain afin de procéder au marquage des parcelles. Le tirage au sort s'est déroulé dimanche à midi en mairie, ce qui permet à chaque contribuable de commencer le travail dans les jours qui viennent. Des couronnes feront l'objet d'un second partage. Merci à ceux qui ont participé à cette opération.

LE TRI MAL RESPECTÉ

Notre commune vient de faire l'objet des contrôles prévus dans le cadre du ramassage des bacs gris et bleus chaque lundi. A nouveau nous avons fait l'objet d'un sondage négatif en raison du non respect des règles du tri, avec des déchets verts ou autres déchets de travaux du types placoplâtre ou gaines électriques déposés dans les bacs. Il est rappelé à chacun que les bouteilles et autres bocaux sont réservés au bac à verres situé au dessus du village ; quant aux autres déchets, ils sont destinés à la déchetterie de Domblans. Sachez aussi que ces manques diminuent la note de la commune en matière de tri et surtout impactent le coût du tri réalisé au Sictom qui nous facture ce service. Merci d'être vigilant.

PETIT RAPPEL

Un article paru dans le Progrès sous le titre « Le mauvais tri du verre dangereux et coûteux » fait référence à ces erreurs dangereuses pour le personnel, et une campagne de communication du SICTOM insiste pour en finir avec le verre placé dans les mauvais bacs de recyclage. Il est souligné les huit coupures enregistrées par les agents en charge du tri et, d'autre part, l'article explique comment « la taxe ordures ménagères se base sur le volume des déchets refusés, soit 17% des 16 500 tonnes collectées ! »

Pour mémoire

Les ampoules, les assiettes ou encore les verres à boire brisés (hors les pots à moutarde) vont dans un sac poubelle et donc dans les bacs gris. Les pots, bocaux et bouteilles vont dans les bacs à verre !

Nous avons demandé à ce que le service de récupération du verre prenne en compte les périodes d'ouverture des restaurants de notre village pour le ramassage du bac à verre.

Pour celles et ceux qui souhaitent plus de détails, le Sydom met à disposition sur son site « le tri.com » des outils et pense-bête pour optimiser le recyclage.

LE REPAS DE LA COMMUNE

Cette année encore, le repas organisé par l'équipe municipale auquel sont conviés les anciens s'est tenu après la cérémonie du 11 novembre. La cave du foyer rural a accueilli celles et ceux qui avaient



participé à cette commémoration pour l'apéritif offert par la commune ; puis les convives se sont retrouvés dans la salle pour partager le repas préparé par le traiteur Christian Morin.

La décoration était automnale et fort appréciée et, après la dégustation des fromages

accompagnée du Château-Chalon des vignerons du lieu, il revint à notre jeune accordéoniste Nicolas Bailly de lancer les rengaines. La salle a aussitôt donné de la voix et les choristes ne se sont pas fait prier pour alimenter le récital. Cette nouvelle édition a permis au chœur des hommes de rivaliser avec les cantatrices et Michel avait retrouvé les paroles de son poème sur l'Égalité et le rythme de « Grâce à ma tante ». L'hymne de Château-Chalon a été repris par toute la salle et, à l'heure du café et de ses accompagnements, le niveau sonore avait même monté de deux tons enrichi d'une rythmique impressionnante. Un vrai moment de convivialité que les invités ont apprécié.

LE ROCHER DES DAMES EN 2014

Le foyer rural qui a connu cette année une recrudescence de ses adhésions n'a pu tenir son assemblée générale dans sa maison et

c'est à Voiteur que se sont réunis les Amis de Château-Chalon. Au terme d'un rapport d'activité très imagé, le président Alain Maigrot a sollicité la salle pour savoir si le spectacle estival serait renouvelé en 2014. Obtenant spontanément un large consensus de la centaine de personnes présentes, le principe de la poursuite du spectacle en juillet prochain est d'ores et déjà acquis. « Le Rocher des Dames » devrait donc faire l'objet d'un toilettage de certaines scènes, et la première réunion concernant tous les gens intéressés se tiendra vendredi 22 novembre salle du foyer rural.

La commune s'associe à cette initiative comme à toutes celles qui concernent l'animation de notre petite cité.

POUR UNE LETTRE AU PÈRE NOËL

Le « Club des anciens » et le conseil municipal de Château-Chalon invitent enfants, petits-enfants et leur famille à un après-midi récréatif intergénérationnel samedi 07 décembre à 15h salle du Foyer rural. Au programme, des chants, des histoires, un goûter et ce sera l'occasion pour chacun d'écrire une belle lettre au Père Noël qui pourrait même passer ramasser le courrier !



EXTRAIT DU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE (réservation des concessions)

Suite à la mise en place du règlement intérieur du cimetière communal adopté par le conseil municipal le 15 octobre 2013, **les familles disposant actuellement d'une sépulture ou d'un emplacement déjà réservé au sein de ce cimetière sont priées de prendre contact avec la mairie** afin de formaliser le maintien ou la réservation de leurs concessions familiales et ce avant le 31 janvier 2014.

En effet ce règlement prévoit l'instauration de concessions d'une durée de 30 ans à compter du 15 octobre 2013

Dans le cas où un emplacement ne serait pas couvert par une concession, celui-ci serait considéré comme disponible et pouvant être attribué.

Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer il suffit de téléphoner les après-midis des mardis, mercredis et jeudis afin de confirmer votre demande.